

Le vendredi sept avril deux mil vingt-trois à quatorze heure trente le Conseil d'Administration du CCAS s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Philippe MARION président du CCAS, en Mairie.

**Membres présents** : Marie-Thérèse DARIER, Jocelyne BUNIAZET, Nicole HINZEN, Louis GATET, Martine JARDINET, Brigitte CASTALDI, Christian MÉA, José GARCIA, Cécile MICHEL, Georges VEYRIER, Philippe MARION

**Membres absents** : Sophie CETIN, Kati SZAKALY

**Pouvoirs** : Sophie CETIN à Marie-Thérèse DARIER – Kati SZAKALY à Christian MÉA

**Nombre de membres en exercice** : 13 **Nombre de membres présents** : 11 **Nombre de voix** : 13

**Date de Convocation** : 30 mars 2023

**Secrétaire** : Martine JARDINET

### **2023-06 – REPRISE DU RESULTAT POUR L'EXERCICE 2023**

Le Conseil d'Administration,

Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles, notamment l'article L 123-8 alinéa 4 relatif à la comptabilité des CCAS ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L2311-5 ;

Vu le Compte Administratif 2022 de Monsieur le Président ;

Considérant que celui-ci présente un résultat de fonctionnement consolidé de 23 651,56 € ;

Après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité

Article 1<sup>er</sup> : D'affecter le résultat au compte R002 en section de fonctionnement – recettes - pour un montant de 23 651,56 €.

Envoyé en préfecture le 13/04/2023

Reçu en préfecture le 13/04/2023

Publié le

ID : 069-266910454-20230406-CA2023\_06-DE

Pour extrait conforme,  
Condrieu

Le Président,

Philippe MARION

La Secrétaire,

Martine JARDINET



Transmis-le : **13 AVR. 2023**  
Publié le :  
Le Président du CCAS, certifie, sous sa  
Responsabilité, le  
Caractère exécutoire de  
Cet acte